



03.85.43.56.34

SNUipp 71 (FSU)

snu71@snuipp.fr

71.snuipp.fr



2012 : le changement, c'est maintenant !

Beaucoup d'espoirs suscités par l'annonce de la création de 60 000 postes dans l'éducation nationale. Jusqu'à présent, bien peu de choses concrètes à se mettre sous la dent pour la Saône et Loire ! On est en 2014 et le changement, on l'attend toujours!

L'ordre du jour de la présente CAPD mentionne le départ en formation de psychologues scolaires. L'absence de point concernant les départs en formation spécialisée laisse implicitement présager que, cette année encore, aucun départ n'aura lieu dans aucune option.

Nous sommes pour le moins surpris par cet état de fait s'il devait se confirmer, d'autant plus que vos services nous confirmaient au CTSD du 17 mars que 74 postes ASH sont pourvus par des enseignants sans la spécialisation requise.

En effet, en réponse à un courrier du 30 septembre 2013 du collectif national RASED, Monsieur PEILLON, dans une lettre du 29 janvier 2014, répond ceci :

« Enfin, j'ai demandé aux recteurs d'académie d'élaborer une cartographie des besoins (notamment dans l'éducation prioritaire), de relancer la formation pour répondre aux vacances de postes et aux postes créés et de poursuivre le mouvement amorcé dès les mesures d'urgence de l'été 2012 de création de postes supplémentaires. »

Nous souhaitons donc savoir si le recteur de l'académie de Dijon a bien été destinataire de cette demande et pour quelles raisons celle-ci n'a pas été suivie d'effet dans notre département. Nous pouvons difficilement croire qu'un recteur ne réponde pas aux demandes du ministre.

Dans le cas contraire, nous serions dans l'obligation de dénoncer une opération d'enfumage médiatique menée en haut lieu à un moment où la situation des RASED devient de plus en plus critique à cause du différentiel croissant entre départs en retraite et absence de départs en formation spécialisée.

A très court terme, c'est bien l'existence même des RASED qui se posera de facto si rien ne vient concrètement arrêter ce processus. Seule une relance des départs en formation spécialisée peut mettre un coup d'arrêt à cette disparition programmée.

Nous vous demandons donc solennellement de faire remonter au ministre notre exigence qu'à minima, il mette en adéquation ses intentions et ses actes, d'autant que celles-ci étaient nettement affichées dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République :

« Par ailleurs, 7 000 postes nouveaux permettront, dans les secteurs les plus fragiles, de favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques, notamment via le dispositif du « plus de maîtres que de classes », de renforcer l'encadrement, d'accompagner les organisations pédagogiques innovantes et de renforcer l'action des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) et celle des autres dispositifs de remédiation scolaire au service d'une amélioration significative des résultats scolaires. » !

Sur un tout autre sujet, les permutations informatisées, le taux de satisfaction en Saône et Loire est seulement de 26,44 % et le taux de satisfaction pour les collègues en situation de rapprochement de conjoint de seulement 18 %.

8 collègues en situation de rapprochement de conjoint n'obtiennent pas la Côte d'Or.

Le SNUipp demande que lors de la phase des INEAT-EXEAT une attention particulière soit portée à ces demandes difficiles. Une harmonisation avec la Côte d'Or sur les dates de traitement des demandes d'INEAT et d'EXEAT sera nécessaire pour que nous ne nous retrouvions pas dans la situation de l'an dernier qui n'a permis aucun EXEAT-INEAT pour la Côte d'Or.

Les élus du SNUipp-FSU à la CAPD de Saône et Loire